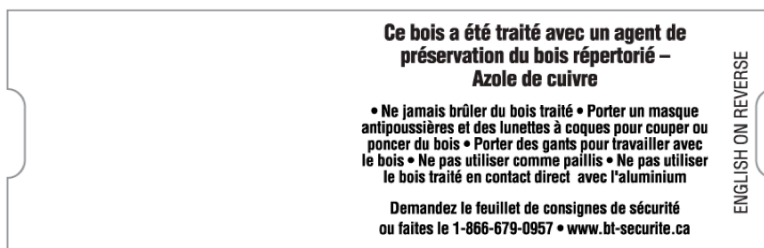


Azole de cuivre (AC-B)

Identification



Exemple d'une étiquette d'AC

Le principal ingrédient actif de l'azole de cuivre est le cuivre, dont les qualités de biocide efficace dans le traitement préventif du bois d'œuvre sont depuis longtemps reconnues. Le tébuconazole agit en tant que co-biocide dans le produit de préservation à l'azole de cuivre : il fournit une protection supplémentaire contre les champignons que le cuivre, seul, ne pourrait pas contrôler. Le tébuconazole est couramment utilisé dans la protection des cultures vivrières contre les champignons.

Le produit de préservation à l'azole de cuivre s'imprègne dans le bois traité sous pression et y demeure pour longtemps. Toutefois, il se peut que certains agents de préservation se dégagent du bois traité pour se retrouver sur le sol environnant avec le temps; il est également possible qu'il y ait un contact fortuit avec la peau durant la construction ou l'utilisation.

Suivez les pratiques de sécurité ci-dessous lorsque vous travaillez avec du bois traité sous pression. Les pratiques de travail précises peuvent varier selon l'environnement et les règles de sécurité de chaque travail individuel.

Utilisation

Le bois traité sous pression avec des produits de préservation à l'azole de cuivre peut être utilisé à l'intérieur des résidences tant que la sciure du bois et les débris de construction sont nettoyés et enlevés une fois la construction terminée.

N'utilisez pas le bois traité dans des circonstances où le produit de préservation risque de s'introduire dans la chaîne alimentaire. Parmi les sites à risque, mentionnons les structures ou les conteneurs d'entreposage qui contiennent de l'ensilage ou de la nourriture.

Ne vous servez pas du bois traité pour les planches à découper ou les revêtements de comptoir.

Pour les patios, les terrasses et les trottoirs, n'utilisez que du bois traité qui est visiblement propre et qui ne comporte pas de résidus en surface.

N'utilisez pas du bois traité pour les parties de la ruche qui pourraient entrer en contact avec le miel.

N'utilisez pas du bois traité dans des endroits où il pourrait y avoir un contact direct ou indirect avec de l'eau potable, sauf dans les cas où il existe un contact fortuit, comme les quais ou les ponts.

Ne vous servez pas du bois traité comme paillis.

Manipulation

Portez des gants pour vous protéger des échardes.

Portez aussi un masque anti-poussières lorsque vous usinez le bois pour réduire l'inhalation de poussières du bois. Évitez l'inhalation fréquente ou prolongée de sciure du bois. Les tâches d'usinage devraient être effectuées à l'extérieur autant que possible pour éviter toute accumulation intérieure de sciure en suspension dans l'air.

Portez des lunettes de protection appropriée pour réduire le risque de lésion oculaire par des particules de bois et des débris projetés au cours de l'usinage.

Après avoir travaillé avec du bois traité, lavez à fond les parties exposées avec de l'eau et du savon doux.

Si les produits de préservation ou la sciure de bois s'accumulent sur les vêtements, lavez-les avant de les réutiliser. Lavez vos vêtements de travail séparément des autres vêtements.

Installation et entretien

Avant que les éléments de bois ne soient mis en place, tous les traits de scie et les trous perforés qui exposent du bois non-traité devraient être enduits, au pinceau, d'un produit de préservation de coupe de bout.

Pour obtenir de meilleurs résultats, il est recommandé d'utiliser des attaches galvanisées immergées à chaud ou fabriquées en acier inoxydable. Il est déconseillé de mettre de l'aluminium en contact direct avec du bois traité à l'azole de cuivre.

Le bois d'œuvre traité à l'azole de cuivre peut être peint ou teint avec toute peinture ou teinture de haute qualité fabriquée à base d'huile ou de latex. Des enduits hydrofuges peuvent être appliqués pour améliorer la résistance aux intempéries. Il est important de s'assurer que le bois est sec et ne comporte aucun dépôt en surface avant d'appliquer tout enduit filmogène. Utilisez toujours les produits conformément aux instructions du fabricant.

Élimination

Ne jamais brûlez du bois traité. Il ne faut jamais brûler du bois traité, et ce, ni dans un feu à ciel ouvert, ni dans un poêle, ni dans un foyer.

Les utilisateurs résidentiels peuvent se débarrasser des morceaux de bois traité en ayant recours au ramassage régulier des ordures ou à l'enfouissement. Les utilisateurs commerciaux ou industriels de bois traité devraient se débarrasser des morceaux de bois traité à l'azole de cuivre de façon conforme à la réglementation locale, provinciale et fédérale.